

## **COMMUNICATION**

**Hôpitaux Drôme Nord** 607 avenue Geneviève de Gaulle-Anthonioz

26102 ROMANS-SUR-ISERE Courriel : communication@ch-hdn.fr

Téléphone: 04 75 05 75 18

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Signature de la convention locale de coopération de sécurité hôpital-police-justice

Jeudi 10 octobre 2019, la convention locale de coopération de sécurité hôpitalpolice-justice a été signée entre le Procureur de la République de Valence, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Drôme, le Directeur du Groupement de Gendarmerie de la Drôme et le Directeur des Hôpitaux Drôme Nord.

Cette convention a pour objectif d'améliorer la sécurité au sein et aux abords des sites hospitaliers de Romans-sur-lsère et de Saint-Vallier et de renforcer la coopération entre l'hôpital et les services de l'État chargés de la prévention de la violence et du traitement de la délinquance. Elle s'inscrit dans le protocole national du 10 juin 2010 qui tend à garantir aux professionnels de santé des conditions de travail sécurisées et à optimiser la collaboration entre les différents services.

La convention locale de coopération de sécurité hôpital-police-justice vise à :

- Renforcer les dispositifs de sécurité des personnes au sein des Hôpitaux Drôme Nord;
- Actualiser les protocoles d'intervention des forces de sécurité intérieures au sein de l'établissement en cas de recours;
- Adapter la réponse juridique proposée à chaque situation de violence ou de dégradation particulière, graduer les modes de recours aux forces de police et aux services de de la justice;
- Garantir une meilleure information et sensibilisation des personnels hospitaliers à la prévention et la gestion des conflits ;
- Produire un diagnostic des situations à risques et des dispositifs de prévention notamment dans les services les plus exposés à des risques d'incivilité et de violences ;
- Faciliter le dialogue entre professionnels de santé, de la police et de la justice pour améliorer l'efficience et la rapidité de la réponse apportée aux demandes des uns et des autres;
- Optimiser les procédures internes aux Hôpitaux Drôme Nord dans le cadre des dépôts de plainte pour ne pas surcharger les services de la police nationale.

Les annexes techniques au protocole abordent des thématiques précises. Leur vocation est de clarifier le traitement d'un certain nombre de situations pouvant être source de difficultés.

Sollicitations des Forces de Sécurité par les Hôpitaux Drôme nord :

- Gestion d'un décès suspect en milieu hospitalier
- Prise en charge initiale des patients majeurs victimes de violences
- Atteinte à l'intégrité physique ou psychique au cours de l'hospitalisation
- Prise en charge des mineurs en danger
- > Prise en charge des victimes de viol et d'agression sexuelle
- Prise en charge des victimes de violences conjugales
- Violence à l'encontre du personnel
- Troubles à l'ordre public
- Vols et dégradations
- Détention et trafic de produits illicites
- Découverte d'une arme ou d'objet dangereux
- Dépôt de plainte
- Sortie à l'insu du service
- Découverte de colis suspects
- Recherche d'identité d'un patient
- > Repérage et signalement de phénomène de radicalisation
- > Attentat et Attaque terroriste
- Prévention / Communication / Formation

Sollicitations des Hôpitaux Drôme Nord par les Forces de Sécurité :

- Demande de renseignements sur les patients par des tiers et réquisitions
- Perquisitions et saisies
- Expertise judiciaire
- Auditions
- Ivresse publique et manifeste
- Préservation des preuves
- Prise en charge des policiers et gendarmes blessés

Les événements graves qui ont frappé la France depuis 2015 ont eu un fort retentissement dans le fonctionnement des services de l'Etat et des Hôpitaux Drôme Nord, avec la nécessité de revoir et renforcer les dispositifs de coopération, afin d'être plus opérationnels en termes de prévention, sécurité et sûreté. L'élaboration de cette convention, fruit d'un réel travail de concertation et de collaboration entre les différents services, en est la concrète illustration.

## **Contacts presse**

- > Gilles CHAMBRY, directeur de l'organisation, du territoire, de la communication et des affaires générales g.chambry@ch-hdn.fr
- > Christine BALLAND-LADANNE, chargée de communication c.balland-ladanne@ch-hdn.fr